

A

(N° 50.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Jean Rozez.

MESSIEURS,

Par requête en date du 25 avril 1840, le sieur Jean Rozez, directeur d'hôpital de 2^me classe, à Audenarde, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Ossun (France), le 3 brumaire an XI de la république française; il habite la Belgique depuis 1831, y a épousé une belge le 2 août 1836, et y a procréé avec elle des enfants nés en Belgique.

Les autorités consultées rendent témoignage de sa bonne conduite, qu'elles déclarent à l'abri du plus léger reproche, et elles estiment qu'il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
